

Livré sur le terrain

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. ORGANISATEUR

L'Organisateur de "Livré sur le terrain" (le « **Concours** ») est FedEx Express FR, 58 Avenue Leclerc, 69007 Lyon, France (« **FedEx** » ou l'« **Organisateur** »).

2. PÉRIODE DU CONCOURS

Le Concours se déroulera du **13 octobre 2026 au 31 décembre 2026** (« **Période du concours** »).

Le concours comprend les tirages au sort suivants, organisés tout au long de la Période du concours :

- **3 tirages au sort mensuels par pays participant, afin de remporter les lots mensuels de produits exclusifs dans les 6 pays participants ; et**
- **9 tirages au sort pour participer au programme UEFA Champions League Referee Mascot Experience**, avec 9 gagnants sélectionnés pour 9 matches de l'UEFA Champions League.

Des critères d'éligibilité spécifiques peuvent s'appliquer à chaque tirage au sort, tels que définis dans les présentes Conditions générales.

3. ÉLIGIBILITÉ

Le Concours est ouvert aux personnes suivantes :

- les clients FedEx existants ; et
- les entreprises qui deviennent clientes de FedEx durant la Période du concours,

à condition qu'ils remplissent toutes les conditions d'éligibilité énoncées dans les présentes Conditions générales.

Les participants doivent :

- avoir **18 ans ou plus** au moment de la candidature ;

- être un représentant autorisé de l'entreprise/du compte client inscrit au Concours ;
- fournir une adresse e-mail professionnelle valide associée au compte FedEx concerné ;
- fournir un numéro de compte FedEx/EAN valide ;
- fournir un numéro de téléphone valide ;
- être situé sur l'un des marchés participants suivants pendant la Période du concours : **GB, ES, DE, FR, NL, CZ, GR** ; et
- effectuer au moins un envoi éligible durant le mois de campagne applicable (voir l'article 6 ci-dessous).

Le Concours est ouvert uniquement aux entreprises éligibles et **n'est pas ouvert aux particuliers**.

Sont exclus de la participation :

- les employés FedEx ;
- les prestataires et les sous-traitants indépendants de FedEx, le cas échéant ;
- les clients dont l'activité d'expédition se limite uniquement à des envois nationaux ;
- les transporteurs de fret, intermédiaires, représentant en douanes, ou parties similaires qui ne sont pas les expéditeurs/clients sous-jacents ; et
- toutes autres personnes ou entités exclues en vertu de la législation locale en vigueur.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'éligibilité de tout Participant et peut demander des preuves raisonnables pour confirmer l'éligibilité. Lorsqu'un Participant participe au nom d'une entreprise, il confirme qu'il est autorisé à participer au nom de cette entreprise. L'Organisateur peut vérifier l'emploi du Participant ou sa relation avec l'entreprise, ainsi que son habilitation à participer.

4. COMMENT PARTICIPER

Les Participants doivent s'inscrire une seule fois via la [page d'accueil du Concours](#) pendant la Période du concours.

Les participants devront fournir les informations demandées dans le formulaire d'inscription, notamment :

- Prénom ;
- Nom ;
- Adresse e-mail professionnelle ;
- Numéro de compte FedEx/EAN ; et
- Numéro de téléphone.

En transmettant le formulaire d'inscription, les Participants acceptent les présentes Conditions générales et reconnaissent la Politique de confidentialité applicable.

Les Participants ne doivent s'inscrire qu'une seule fois.

Après l'inscription, FedEx utilisera l'adresse e-mail enregistrée et le numéro de compte FedEx/EAN du Participant pour vérifier l'activité des envois éligibles au cours de chaque mois de campagne concerné (voir l'article 6 ci-dessous).

Les Participants n'ont **pas** besoin de soumettre les numéros d'envoi individuels.

5. CONSERVATION DES DONNÉES ET RETRAIT

Les Participants peuvent se retirer du Concours à tout moment et peuvent demander l'accès à leurs données personnelles, leur correction ou la suppression de celles-ci conformément aux lois en vigueur en matière de protection des données, en utilisant le portail de la [Déclaration de confidentialité de FedEx](#) ou en contactant le service Clients FedEx.

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la gestion du Concours seront conservées jusqu'à la fin du cycle de parrainage de l'UEFA Champions League (prévu en juin/juillet 2027), sauf si une demande de suppression antérieure est soumise et peut être satisfaite. Certaines informations sur les gagnants peuvent être conservées pendant toute la durée du cycle de parrainage afin de faciliter l'administration des prix et d'éviter les doublons au cours du même cycle. À la fin du cycle de parrainage, les données personnelles concernées seront supprimées en toute sécurité conformément aux politiques de conservation des données en vigueur de FedEx.

6. ENVOIS ÉLIGIBLES

Un Participant devient éligible au tirage au sort correspondant dès lors qu'il effectue au moins **un envoi éligible au cours du mois de la campagne concernée**.

L'envoi éligible doit :

- être effectué à l'aide d'un service ou d'un produit FedEx éligible dans le cadre du Concours ;
- être associé au numéro de compte FedEx/EAN fourni lors de l'enregistrement ; et
- être facturé sur le compte FedEx enregistré sur un marché participant.

Afin de déterminer le mois de la campagne concerné, la **date d'enlèvement de l'envoi** sera utilisée, de sorte qu'un envoi sera pris en compte pour le tirage au sort du mois au cours duquel il est enlevé, sous réserve de toutes les autres conditions d'éligibilité.

Seuls les envois répondant aux critères d'envoi applicables seront pris en compte.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure les envois annulés, retournés, frauduleux, mal documentés, non payés ou qui ne répondent pas aux exigences relatives aux envois éligibles.

Pendant la Période du concours, les envois éligibles seront évalués en fonction des critères suivants :

Envois utilisant les **services International Express** de FedEx, notamment les colis et le fret, qu'ils soient intra-européens ou intercontinentaux.

Les envois effectués avec **les services nationaux et Economy de FedEx, y compris Economy Express, ne sont pas éligibles.**

7. TIRAGES AU SORT MENSUELS DE LOTS

Pendant la Période du concours, les Participants éligibles peuvent être inscrits à un tirage au sort mensuel de lots en fonction de leur activité d'envois éligibles au cours de chaque mois civil.

La période du concours s'étend d'**octobre 2026 à décembre 2026**, ce qui signifie que les envois éligibles peuvent être effectués durant chacun des mois civils suivants :

octobre 2026, novembre 2026 et décembre 2026.

Un tirage au sort distinct de lots de produits exclusifs sera organisé au cours de chaque mois civil sur chaque marché participant. Chaque tirage au sort mensuel aura lieu **dans**

les dix (10) premiers jours ouvrables du mois civil suivant, sous réserve de la réalisation des vérifications nécessaires d'éligibilité et d'envoi.

Pour être éligible au tirage au sort de lots de produits exclusifs d'un mois donné, le Participant doit :

1. être inscrit au Concours ; et
2. avoir effectué au moins un envoi éligible au cours de ce mois.

Chaque Participant répondant à ces exigences recevra **une participation au tirage au sort mensuel concerné**.

Le fait d'effectuer plusieurs envois éligibles au cours du même mois n'implique **pas** de participations supplémentaires.

Chaque lot mensuel de produits exclusifs consiste en un (1) pack de marchandises FedEx x UEFA Champions League d'une valeur d'environ 20,00 €, contenant :

- un (1) bloc-notes ;
- un (1) stylo ;
- un (1) mini-football ; et
- une (1) bouteille d'eau.

8. EXPÉRIENCE "UEFA CHAMPIONS LEAGUE REFEREE MASCOT"

Les participants éligibles ont également l'opportunité de gagner une expérience UEFA Champions League Referee Mascot.

L'opportunité Referee Mascot sera disponible sur les sept marchés suivants :

GB, ES, DE, FR, NL, CZ, GR.

9 gagnants au programme Referee Mascot seront sélectionnés lors de neuf matches de l'UEFA Champions League. Le tirage au sort aura lieu le **9 décembre 2026**.

Le gagnant sélectionné désignera un enfant qui participera à l'expérience Referee Mascot.

L'enfant désigné doit :

- avoir entre **6 et 9 ans au moment du match** ;
- mesurer entre **1,05 m et 1,35 m au moment du match** ; et

- être accompagné par le gagnant sélectionné.

L'enfant désigné recevra une tenue de Referee Mascot et pourra participer à l'expérience Referee Mascot avant le match, notamment en marchant sur le terrain aux côtés des arbitres et des officiels du match avant le coup d'envoi, sous réserve des exigences de l'UEFA, du stade et du jour de match.

L'enfant sera remis à son parent ou tuteur légal à l'issue de l'expérience d'avant-match.

Chaque gagnant du programme Referee Mascot recevra ce qui suit :

- une place pour le match pour le gagnant sélectionné ;
- un billet pour l'enfant désigné ; et
- un billet pour un invité supplémentaire.

L'enfant désigné doit être accompagné de son parent ou tuteur légal, selon le cas (qui doit être le gagnant sélectionné ou son invité ; aucun billet supplémentaire ne sera attribué aux parents ou tuteurs légaux).

Le gagnant et l'invité supplémentaire doivent être âgés de **18 ans ou plus au moment de l'expérience Referee Mascot**.

Les frais de déplacement et d'hébergement, les repas, l'assurance, les visas et tous les autres frais ou dépenses associés à la participation au programme Referee Mascot ne sont pas compris dans le prix et relèvent de la responsabilité du gagnant.

L'Organisme de promotion ne saurait être tenu pour responsable des frais encourus par le gagnant, l'enfant ou l'invité au-delà des éléments expressément inclus dans le prix.

La participation à l'expérience Referee Mascot est soumise à l'ensemble des règles et exigences applicables de l'UEFA, du stade et du jour du match.

9. CUMULS DE GAINS

Un Participant ne peut gagner **qu'un (1) Lot de produits exclusifs au total pendant la période du Concours**.

Le fait de gagner un lot de produits exclusifs ne prive pas le participant de son éligibilité pour remporter l'expérience Referee Mascot de l'UEFA Champions League, sous réserve de remplir l'ensemble des critères d'éligibilité applicables.

Un participant qui remporte l'expérience Referee Mascot de l'UEFA Champions League reste éligible pour gagner un lot de produits exclusifs, à condition qu'il n'ait pas déjà remporté de lot de produits exclusifs pendant la durée du concours et qu'il satisfasse à l'ensemble des critères d'éligibilité applicables.

10. TIRAGE AU SORT DES GAGNANTS

Les gagnants seront sélectionnés par le biais d'un tirage au sort informatique réalisé par l'organisateur.

Le cas échéant, des gagnants suppléants seront également sélectionnés en même temps.

Le nombre de gagnants suppléants sera déterminé par l'Organisateur.

Si un gagnant sélectionné :

- ne peut pas être contacté ;
- ne répond pas dans un délai de 7 jours ;
- n'accepte pas le prix ;
- est jugé inéligible ;
- ne fournit pas les informations requises pour vérifier son éligibilité ; ou
- ou ne respecte pas de toute autre manière les présentes Conditions générales,

le prix peut être offert au prochain gagnant de réserve dans l'ordre dans lequel il a été tiré au sort.

11. NOTIFICATION ET ACCEPTATION DU GAGNANT

Les gagnants seront contactés en utilisant l'adresse e-mail et/ou le numéro de téléphone fournis lors de l'inscription.

Sauf mention contraire de l'Organisateur, chaque gagnant disposera de **sept (7) jours civils** à compter de la date de la notification initiale pour répondre et accepter le prix.

L'Organisateur peut faire des efforts raisonnables pour contacter un gagnant en utilisant les coordonnées fournies.

Si l'Organisateur n'est pas en mesure de contacter le gagnant, notamment lorsque :

- le gagnant ne répond pas aux appels téléphoniques ;
- le gagnant ne répond pas aux e-mails ;
- un e-mail ne peut pas être distribué ;
- les coordonnées du gagnant sont incorrectes ou incomplètes ;
- le gagnant ne répond pas dans les sept (7) jours calendaires ; ou
- le gagnant ne peut pas fournir les informations nécessaires à la vérification de l'éligibilité ;

l'Organisateur peut considérer le gagnant comme ayant refusé le prix et contacter le prochain gagnant de réserve.

FedEx informera uniquement les gagnants du concours. Les décisions relatives aux résultats du concours sont définitives et ne feront l'objet d'aucun échange avec les Participants.

Les Participants sont tenus de s'assurer que les coordonnées fournies lors de l'inscription sont exactes et restent accessibles tout au long de la Période du concours.

L'Organisateur peut désigner des agences, des fournisseurs ou des prestataires de services pour l'assister dans l'administration du concours et la remise des prix. Ces parties pourront contacter directement les gagnants aux fins d'organiser la remise des prix.

12. CONDITIONS RELATIVES AUX PRIX

Les prix :

- ne sont pas cessibles ;
- ne peuvent être échangés contre des espèces ou une autre contrepartie, sauf à la seule discrétion de l'Organisateur ;
- ne peuvent être revendus ou être transférés à des fins commerciales ; et
- sont soumis à la disponibilité et aux conditions applicables de l'UEFA, du stade, du site ou du fournisseur.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer un prix lorsque des circonstances échappant au contrôle raisonnable de l'Organisateur le rendent nécessaire.

13. MODIFICATIONS DE MATCH, DE LIEU OU D'ÉVÉNEMENT

L'expérience Escort Kid est soumise au calendrier de l'UEFA Champions League et aux dispositions applicables des sites.

En cas de modification du calendrier des rencontres, de report, d'annulation, de changement de lieu, de modification de l'organisation du jour de match ou de toute autre circonstance échappant raisonnablement au contrôle du Promoteur, l'Organisateur se réserve le droit de :

- remplacer le match ou l'expérience approprié(e) ;
- modifier la date ou le lieu ;
- modifier des éléments du prix ; ou
- prendre toute autre mesure raisonnablement nécessaire compte tenu des circonstances.

Les gagnants seront informés dès que cela sera raisonnablement possible de ces modifications.

Le Sponsor ne saurait être tenu pour responsable des circonstances échappant à son contrôle raisonnable, y compris les modifications apportées par l'UEFA, les clubs participants, les sites, les fournisseurs de billets ou d'autres tiers.

14. RESPONSABILITÉS DES PARTICIPANTS

Les participants doivent s'assurer que toutes les informations fournies lors de l'inscription sont complètes et exactes.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout Participant si les informations fournies sont :

- incomplètes ;
- inexactes ;
- trompeuses ;
- frauduleuses ; ou
- autrement incompatibles avec les présentes Conditions générales.

L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'identité de tout Participant, son emploi ou sa relation avec l'entreprise représentée, son statut de client/son compte FedEx et son éligibilité conformément aux présentes Conditions générales.

Les participants peuvent être tenus de fournir des preuves raisonnables ou des informations complémentaires aux fins de cette vérification. Le fait de ne pas fournir les informations demandées dans le délai spécifié par l'Organisateur peut entraîner l'élimination.

15. TAXES

Tous les impôts, droits de douane, taxes ou frais similaires encourus en lien avec la fourniture et la livraison d'un prix seront pris en charge par l'Organisateur jusqu'au moment où le prix est livré au gagnant.

Après la livraison du prix, le gagnant sera seul responsable des taxes, droits de douane, prélèvements, obligations de déclaration ou obligations similaires découlant de la réception, de la propriété ou de l'utilisation du prix par le gagnant.

16. RESPONSABILITÉ

Dans la mesure permise par la loi en vigueur, le Sponsor ne saurait être tenu pour responsable de toute perte, tout dommage, toute blessure, tout retard ou tout frais découlant de la participation au Concours ou de l'acceptation ou de l'utilisation d'un prix, sauf dans les cas où cette responsabilité ne peut être légalement exclue.

Le Sponsor ne saurait être tenu pour responsable de circonstances échappant à son contrôle raisonnable, y compris, sans s'y limiter, les pannes techniques, les problèmes de communication, les perturbations du transport, l'annulation ou le report d'un événement, les changements de lieu ou les actions de fournisseurs tiers.

Rien dans les présentes Conditions générales ne limite ni n'exclut toute responsabilité qui ne peut légalement être limitée ou exclue en vertu de la loi applicable.

17. ANNULATION OU MODIFICATION

Le Sponsor se réserve le droit, dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire et sous réserve de la loi en vigueur, d'annuler, de suspendre, de modifier ou d'amender le Concours ou toute partie de celui-ci lorsque des circonstances échappant à son contrôle raisonnable l'exigent.

Toute modification substantielle sera communiquée via les canaux appropriés du Concours.

18. RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives au Concours peuvent être adressées à l'Organisateur à l'adresse sponsorshipeu@fedex.com.

L'Organisateur examinera les réclamations et y répondra dans un délai raisonnable. Si une réclamation ne peut être résolue à la satisfaction du Participant, celui-ci pourra saisir l'autorité réglementaire compétente ou tout autre organisme compétent dans le cadre du Jeu-Concours.

19. CONFIDENTIALITÉ

Les données demandées au cours de l'inscription sont nécessaires pour gérer le Concours. Les données peuvent être utilisées dans le cadre de la recherche continue et de l'amélioration de nos programmes. En outre, FedEx utilise les données pour communiquer avec les Participants. Les Participants peuvent demander à FedEx de ne pas leur envoyer ces communications, à condition de formuler cette demande par écrit ou par e-mail (adresse disponible sur fedex.com/fr-fr/privacy-policy.html). Cette demande, cependant, peut empêcher FedEx de tenir les Participants informés des offres liées au Concours.

La Politique de confidentialité de FedEx (fedex.com/fr-fr/privacy-policy.html) s'applique à tout traitement des données à caractère personnel d'un Participant dans le cadre du Concours. La Politique de confidentialité de FedEx est jointe aux présentes à titre de référence. L'ensemble des politiques de confidentialité locales de FedEx (traduites) peut être consulté sur fedex.com.

Sous réserve de toute restriction légale, les Participants/gagnants peuvent disposer des droits visés dans la Politique de confidentialité FedEx.

20. ACCEPTATION DES CONDITIONS

En s'inscrivant au Concours, les Participants confirment avoir lu et accepté les présentes Conditions générales et acceptent de les respecter.

La participation au Concours implique l'acceptation des présentes Conditions générales.

21. DROIT APPLICABLE

Les présentes Conditions générales sont soumises aux lois et juridictions applicables dans le marché participant concerné, sauf exigence contraire de la législation en vigueur.

Lorsque la législation locale exige des conditions spécifiques à un marché, ces conditions locales s'appliqueront en plus ou à la place des présentes Conditions générales européennes, le cas échéant.

Les présentes Conditions générales ont été développées conformément aux règles et réglementations locales dans les pays participants.